Communauté de Communes du Vexin-Thelle

Séance du Conseil Communautaire du 19 janvier 2016

DELIBERATIONS

* * *

DELIBERATION N° 20160119_01

Objet : C.C.V.T. / Conseil de Développement : Désignation dans les collèges

Considérant l'article 88 de la loi NOTRe et l'art L5211-10-1 du CGCT,

Un conseil de développement est mis en place dans les EPCI à fiscalité propre de 20 000 habitants et plus. Sa composition est déterminée par l'organe délibérant de l'EPCI. Le conseil de développement est consulté sur « l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification », « la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'EPCI ».

- Que les acteurs socio-économiques et associatifs de la Communauté de communes du Vexin-Thelle doivent se constituer en Conseil de Développement ;

- Qu'il convient en conséquence de procéder à la désignation des membres constituant les trois collèges

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du règlement intérieur du Conseil de Développement ;

- **PROCEDE** à la désignation dans les trois collèges des personnalités qualifiées suivantes ;

Collège Economique :
- M. Daniel CLOUET
- M. Patrice BOURBIER
- Mme Isabelle TUQUET

Collège Socio/Educatif :
- Mme Céline LEQUEMENER
- Mme Brigitte GANDOUIN
- M. Serge PEREZ

Collège Associatif/Culturel :
- M. Eric MAIGRET
- Mme Emmanuelle LAMARQUE
- M. Marc GINFRAY

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

****

RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : **FONDATION**

En vertu de l'article 88 de la loi NOTRe et de l'article L.5211-10-1 du CGCT, il est créé par la Communauté de Communes du Vexin-Thelle (C.C.V.T.), un conseil de développement, organe consultatif. Ce Conseil n'a pas de personnalité juridique ni d'autonomie financière.

Article 2 : **OBJET**

Le Conseil de Développement :

- Contribue à la conduite d'une politique territoriale par la réflexion prospective.
- Participe à l'expression de la démocratie locale et à la mobilisation citoyenne.

Article 3 : **MISSION**

Le Conseil de Développement est consulté sur :
- «l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification »
- « la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion et de développement durable du périmètre de l'EPCI »

Article 4 : **DURÉE**

Sa durée est illimitée

Article 5 : **SIÈGE**

Le siège du Conseil de Développement est fixé au siège de la CCVT, 6 rue Bertinot Juel, Espace Vexin-Thelle n°5, 60240 CHAUMONT-EN-VEXIN.

Article 6 : **COMPOSITION**

Le Conseil de Développement est composé des représentants de trois collèges :

- Economique
- Associatif et culturel
- Social et éducatif

Comprenant chacun 9 membres désignés par l'organe délibérant de la C.C.V.T.

Un conseiller syndical ou communautaire ne peut être désigné à ce titre.

Article 7 : **FONCTIONNEMENT**

Le Conseil de Développement se réunit chaque fois que nécessaire à l'initiative de la C.C.V.T..

Des commissions de travail peuvent être créées par le Conseil de Développement.
Les commissions sont chargées d'examiner les questions soumises à leur examen à l'initiative de la C.C.V.T..

Le présent règlement intérieur, tout comme la composition du Conseil de Développement peuvent évoluer sur proposition de la C.C.V.T.

Chaumont-en-Vexin, le 19 janvier 2016

*** * ***

DELIBERATION N° 20160119_02

Objet : Modification d'un suppléant au Comité Syndical du S.M.O.T.H.D. pour la commune de Fresnes L'Eguillon

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 octobre 2014 portant extension des compétences de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle au domaine du Très Haut Débit ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle du 16 octobre 2014 portant adhésion au SMOTHD,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle du 16 décembre 2014 portant modification des suppléants au Comité Syndical du SMOTHD (Boutencourt et Enencourt-le-Sec),

Le Président informe le Conseil Communautaire que la Commune de Fresnes-L'Eguillon propose M. Christian LEGROS en remplacement de M. Jérôme PLESSIS en qualité de membre suppléant au sein du S.M.O.T.H.D.,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE les modifications précitées,
MODIFIE le tableau comme comme suit :

COMMUNES	Titulaire	Suppléant
Bachivillers	Eric MARCHAL	Jammy ALLEGAERT
Boissy-le-Bois	Annie MANSARD	Yves CHANAT
Boubiers	Sophie LEVESQUE	Pascal LECUYER
Bouconvillers	Pascal ROSAY	Thierry ROY
Boury-en-Vexin	Marie-José DEPOILLY	Eric LE COLLOEC
Boutencourt	Joseph LEFEVER	Marc RICHER
Chambors	Didier GOUGIBUS	Fabienne GRANGE
Chaumont-en-Vexin	Pierre RAMBOUR	Philippe MORAND
Courcelles-les-Gisors	Alain FRIGIOTTI	Nadège DUVAL

COMMUNES	Titulaire	Suppléant
Delincourt	Edith MARTIN	Rudy MALLET
Enencourt-Léage	Francis DAVID	Stéphanie GUGGARI
Enencourt-le-Sec	Christophe BARREAU	Georges LAUDE
Eragny-sur-Epte	Didier MASURIER	Luc LETIERCE
Fay-les-Etangs	Jacques GHESQUIERE	Thierry ANANOS
Fleury	Francis PAULIAN	Philippe FORT
Fresnes-L'Eguillon	Jean-Michel BOUCHARD	Christian LEGROS
Hadancourt-le-Haut-Clocher	Michel LETAILLEUR	Luc SABOT
Hardivillers-en-Vexin	Victor GRAMMATYKA	Renée GUILLIAUMET
Jaméricourt	Bertrand GERNEZ	Patrick MARIAUD
Jouy-sous-Thelle	Hervé LEFEVRE	Christophe AUBRY
La Houssoye	Patrick LECLERC	Mylène BAUCHE
Lattainville	Samuel LEVALLOIS	Martine JORE
La Villetertre	Hervé DESSEIN	Xavier LAURENT
Le Mesnil Théribus	Jean-Pierre CHAINEAUD	Michel CHACON
Liancourt-Saint-Pierre	Sylvain LE CHATTON	Stephen HOPKINS
Lierville	Pierre de CHEZELLES	Wladyslaw GRONOSTAJ
Loconville	Serge STEINMAYER	Philippe GAUTIER
Monneville	Maria LEFEVRE	Daniel JULLIEN
Montagny-en-Vexin	Loïc TAILLEBREST	Grégory TRUMP
Montjavoult	Pierre CORADE	Arlette PITSILLIDES
Parnes	Pascal LAROCHE	Patrice BOISSEL
Porcheux	Christiane RENAULT	Marie-Hélène DURAND
Reilly	Patrick DESRUELLE	Hervé MONLEZUN
Senots	Gérard LEMAITRE	Patrick GUIGNIER
Serans	Oswald VANDEPUTTE	Alexis HACHE
Thibivillers	Hervé RENAUD	Déborah HAMIER
Tourly	Jean-Jacques GODARD	Luc BOISSY
Trie-Château	Didier DAVID	Vincent BEIGNON
Trie-la-Ville	Claude VANSTEELANT	Pascal YOUNG
Troussures	Maxime MULLER	Maxime POULIZAC
Vaudancourt	Charles MEAUDRE	Jean-Pierre BUEL
Villers-sur-Trie	Pierre MEGRET	Pascal LALANDE

*** * ***